

Gilles MARECHAL
Chevalier de la Légion d'Honneur

Montpellier, le 12 décembre 2015

Président de l'Association Bagheera
Anciens Parachutistes du 11^o Choc

A

Monsieur le Président de la République Française

Objet: Attribution de la Légion d'Honneur aux victimes des attentats du 13 novembre

Monsieur le Président,

Je suis le Président National de l'Association "Bagheera" qui regroupe les anciens parachutistes du 11ème Choc, unité d'élite de l'armée de terre française. Cette association est forte de 2000 membres dont plusieurs centaines arborent fièrement le ruban rouge ou la rosette au revers de leur veste. Nombre d'entre eux sont d'illustres soldats. Les plus anciens se sont battus pendant la deuxième guerre mondiale, d'autres ont participé à la guerre de Corée en 1951 ou aux combats de Suez en 1956; un nombre important a vécu l'enfer dans les rizières d'Indochine ou arpenté les massifs algériens jusqu'en 1962 pour défendre la Patrie. Les plus jeunes ont participé aux récentes opérations extérieures (Ex-Yougoslavie, Liban, Tchad, Afghanistan, Irak ou Mali, pour ne citer que celles-là).

Des rumeurs rapportent que vous envisagez de décerner la Légion d'Honneur aux 130 victimes des attentats du 13 novembre dernier.

Monsieur le Président, je tiens à vous faire part de l'inquiétude des membres de l'association Bagheera face à cette idée et à leur indignation.

La Légion d'Honneur a été créée pour récompenser les mérites civils et militaires, c'est à dire récompenser celles ou ceux qui ont accompli une action exceptionnelle au profit de leur Pays; en premier lieu, les soldats pour un fait héroïque, pour avoir sauvé des vies ou défendu les valeurs de la République, mais aussi les civils méritants qui ont contribué par leur action au rayonnement de la France, de ses valeurs, ou à son développement.

Mourir à 30 ans dans un attentat est malheureux, triste et injuste, mais n'est en aucun cas méritoire et ne justifie pas de se voir attribuer la Légion d'Honneur, qui faut-il le rappeler, ne peut être décernée à titre posthume, qu'aux citoyens ayant trouvé la mort dans l'accomplissement de leur devoir au service de la Nation.

Une telle décision, si elle devait être prise, serait de nature à modifier profondément les critères d'attribution et entraînerait dans le même temps une dévalorisation de ce symbole auquel les Français sont attachés. Mes camarades "Légionnaires" et moi même ne comprenons pas cette idée et nous sommes inquiets de voir la plus haute distinction française, détournée de son but originel.

Il existe d'autres possibilités pour un pays comme la France de rendre hommage aux victimes du terrorisme, en particulier en punissant leurs assassins et en luttant contre leur idéologie. Si l'on veut que ce drame reste gravé dans la mémoire collective, il serait préférable et plus consensuel, d'ériger un monument sur une place proche du "Bataclan" ou encore de baptiser du nom des victimes des rues dans les communes où elles sont nées.

Monsieur le Président, vous êtes le chef des Armées et le Grand Maître de l'Ordre, et vous connaissez la valeur qu'attachent les civils et les militaires à cette décoration. Alors, j'espère que vous entendrez l'inquiétude de milliers de Légionnaires qui ont tous été décorés pour des faits exceptionnels.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

.